

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 septembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre LESNARD

Délibération n°2024-121

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Absents : 2 Pouvoirs : 0

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DU POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – CESSION DE PARCELLE – SCP TREEBOX**

Monsieur BLANCHARD, dirigeant de la holding SCP Treebox, souhaite implanter un bâtiment accueillant une antenne de son entreprise Armor Parquet ainsi que des locaux de stockage afin de faciliter son développement et l'exécution des chantiers situés sur la côte. Le bâtiment sera accompagné de deux cellules locatives avec portes sectionnelles.

Il sollicite en ce sens Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition du lot n°14 du Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban. Ce lot (parcelle ZB 407) a une surface de 2 762 m². Le projet de bâti est d'environ 600 m².

Compte tenu de la date d'option de M. BLANCHARD sur ce terrain, antérieure au premier janvier 2024, il est convenu que le prix du terrain demeure à 25 € HT/m², conformément aux orientations du Bureau communautaire du 13 février 2024.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 21 juin 2024 estimant la valeur vénale du bien à 69 050 € (25 € HT du m²), assortie d'une marge d'appréciation de 10%, transmis aux membres du Bureau,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZB 407 (2 762 m²), située sur le Parc d'Activités du Poirier 2 à Saint-Alban au bénéfice de la SCP TREEBOX, ou à toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 25 € HT/m², soit 69 050 € HT, pour la construction d'un bâtiment destiné à son entreprise, sous réserve de la délivrance d'un arrêté de permis de construire pour ce projet,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

20 SEP. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 25 SEP. 2024

De la publication le 25 SEP. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale